

Recommandations conjointes

Améliorer l'implication des partenaires sociaux dans le soutien de l'UE aux investissements publics en faveur de la formation et de l'éducation au niveau européen

Adopté le 23 novembre 2016 par la CES, CEEP, ETUCE et EFEE

Selon Eurostat, il y avait, en août 2016, environ 21 millions de chômeurs dans l'UE. Partout en Europe, les gens sont soumis à une pression croissante pour s'adapter à un marché du travail changeant et à une société numérique, sans carbone et vieillissante. Les systèmes d'éducation et de formation jouent un rôle essentiel afin d'offrir à tous de nouvelles opportunités, indépendamment de leurs origines socio-économiques et culturelles, d'améliorer leurs chances de bien vivre, d'avoir un emploi décent et de vraiment participer à la vie démocratique. Les systèmes d'éducation et de formation ont également un rôle important pour favoriser la compréhension et le respect mutuels entre les citoyens. Cependant, suite à la crise économique, les chiffres montrent que, en termes réels, les investissements en matière d'éducation et de formation ont diminué dans de nombreux États membres avec des conséquences sérieuses pour les budgets nationaux, régionaux, locaux et institutionnels.

Dans ce contexte, les fonds européens sont plus que jamais indispensables pour atteindre les objectifs de nos politiques d'éducation et de formation et représentent en outre une contribution supplémentaire importante aux systèmes nationaux d'éducation.

Nous reconnaissons l'importance des fonds européens pour soutenir les dispositions relatives à l'éducation et à la formation en Europe et nous encourageons l'implication des partenaires sociaux dans leur élaboration et leur mise en œuvre. Cela permettra que les fonds profitent à tous, y compris à ceux qui en ont le plus besoin, afin d'améliorer en permanence les compétences. Pourtant, malgré ce rôle fondamental, les résultats de nos projets montrent une participation insuffisante des partenaires sociaux dans les décisions relatives à la gouvernance et à la mise en œuvre des fonds européens pour l'éducation et la formation.

Suite aux premiers résultats de notre projet commun sur le soutien des institutions de l'UE et autres institutions financières aux budgets publics consacrés à l'éducation et à la formation, le présent document expose les recommandations que nous avons identifiées dans le but de renforcer le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des fonds européens.

Nous appelons les institutions européennes à :

1. Encourager les États membres à assurer des investissements suffisants, durables et prévisibles dans les systèmes d'éducation ;



2. Garantir que les fonds européens ne représentent qu'un investissement supplémentaire dans les systèmes d'éducation nationaux et qu'ils ne servent pas à compenser la diminution des budgets nationaux, régionaux et locaux ;
3. S'assurer qu'il soit donné priorité aux investissements sociaux, particulièrement en faveur de l'éducation et de la formation pour tous, lors de la révision du cadre financier pluriannuel 2017-2020 et dans la nouvelle période de programmation 2020-2026 ;
4. Accroître le nombre d'appels à projets dans le cadre des programmes européens visant un développement plus sociétal et garantir des fonds nationaux et européens durables consacrés à l'amélioration de la vie sociale et des perspectives d'emploi pour tous, y compris les personnes socio-économiquement défavorisées, les jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) et les adultes peu qualifiés, qu'ils travaillent ou qu'ils soient au chômage ;
5. Contribuer au soutien durable de l'intégration des migrants et des réfugiés dans les systèmes d'éducation et sur le marché du travail ;
6. Faciliter le processus de demande de subventions au niveau européen des partenaires sociaux européens et nationaux et en assouplir les conditions administratives lors de la demande et des rapports concernant les projets acceptés ;
7. Promouvoir l'implication des partenaires sociaux dans l'étude et le contrôle de l'impact des fonds européens sur l'éducation et la formation afin de s'assurer que les principaux objectifs européens de convergence sont atteints ;
8. S'assurer que le dialogue social et le renforcement des capacités des partenaires sociaux sont suffisamment soutenus par les programmes européens à tous les niveaux ;
9. Soutenir les activités et les initiatives des partenaires sociaux européens en matière d'éducation et de formation sur base des résultats et des accords auxquels ils sont parvenus ;
10. Améliorer la gouvernance du programme ERASMUS+ en renouvelant la participation des partenaires sociaux européens dans le comité ERASMUS+ ;
11. Inverser la tendance récente aux réductions budgétaires et augmenter les fonds disponibles pour les appels à propositions de la DG Emploi aux partenaires sociaux ;
12. Soutenir la transparence et le droit de regard du public concernant les fonds européens pour l'éducation et la formation.

Les organisations des partenaires sociaux européens participant à ce projet conviennent en outre de :

1. Continuer à influencer les politiques européennes afin d'assurer des investissements durables et prévisibles dans l'éducation et la formation pour tous ;
2. Renforcer leur rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre des fonds européens pour l'éducation et la formation ;
3. Continuer à informer et à encourager leurs organisations membres à faire appel aux fonds européens pour l'éducation et la formation.